

FPT INVESTISSEMENT - SUBVENTION > 23 000 € - CONVENTION

PJ DEMANDEES	Diverses infos
Convention < à 50 000 €	
Versement d'un 1er paiement et paiements suivants	
Factures acquittées datées et signées comportant pour les collectivités locales le cachet de la trésorerie de la collectivité locale et pour les associations le cachet et la signature du responsable	Date des factures doit être supérieure à la date de la commission ou date de dépôt du dossier complet
Etat récapitulatif des factures signé	
Pour des travaux (hors achat logiciel, mobilier...) Attestation signée par le maître d'ouvrage (représentant du partenaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) justifiant le commencement et mentionnant la date de début des travaux	
Attestation signée par le commissaire aux comptes ou par un expert comptable (pas pour les collectivités). Cette attestation certifie de la réalité et de l'existence de la dépense dans la comptabilité du bénéficiaire de la présente subvention.	
Versement du solde OU versement de la totalité de l'aide	
Factures acquittées datées et signées comportant pour les collectivités locales le cachet de la trésorerie de la collectivité locale et pour les associations le cachet et la signature du responsable	Date des factures doit être supérieure à la date de la commission ou date de dépôt du dossier complet
Attestation signée par le maître d'ouvrage (représentant du partenaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) justifiant le commencement et mentionnant la date de début et de fin des travaux	
Etat récapitulatif des factures signé	
Attestation signée par le commissaire aux comptes ou par un expert comptable (pas pour les collectivités). Cette attestation certifie de la réalité et de l'existence de la dépense dans la comptabilité du bénéficiaire de la présente subvention.	
Copie de la police d'assurance garantissant les biens faisant l'objet de la participation de la Caf (année du paiement)	

PJ DEMANDEES	Diverses infos
Convention > à 50 000 €	
Versement d'un 1er paiement et paiements suivants	
Factures acquittées datées et signées comportant pour les collectivités locales le cachet de la trésorerie de la collectivité locale et pour les associations le cachet et la signature du responsable	Date des factures doit être supérieure à la date de la commission ou date de dépôt du dossier complet
Etat récapitulatif des factures signé	
Pour des travaux (hors achat logiciel, mobilier...) Attestation signée par le maître d'ouvrage (représentant du partenaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) justifiant le commencement et mentionnant la date de début des travaux	
Attestation signée par le commissaire aux comptes ou par un expert comptable (pas pour les collectivités). Cette attestation certifie de la réalité et de l'existence de la dépense dans la comptabilité du bénéficiaire de la présente subvention.	
Versement du solde OU versement de la totalité de l'aide	
Visite de fin de travaux à partir de 50 000 € (si besoin à faire à postériori)	
Factures acquittées datées et signées comportant pour les collectivités locales le cachet de la trésorerie de la collectivité locale et pour les associations le cachet et la signature du responsable	Date des factures doit être supérieure à la date de la commission ou date de dépôt du dossier complet
Etat récapitulatif des factures signé	
Attestation signée par le maître d'ouvrage (représentant du partenaire) et le maître d'œuvre (architecte, bureau d'études) justifiant le commencement et mentionnant la date de début et de fin des travaux	
Copie de la police d'assurance garantissant les biens faisant l'objet de la participation de la Caf (année du paiement)	
Attestation signée par le commissaire aux comptes ou par un expert comptable (pas pour les collectivités). Cette attestation certifie de la réalité et de l'existence de la dépense dans la comptabilité du bénéficiaire de la présente subvention.	
Procès verbal des travaux avec levée des réserves ou attestation de fin de chantier avec levée des réserves (à adapter selon la nature des travaux)	
Plan de financement définitif, signé de la personne habilitée au regard du porteur de projet, détaillant d'une part le coût de l'opération HT ou TTC	